

## **Annexe 1 de la Convention cadre entre l'Etat et l'AP-HP – Coordination des Maîtrises d'Ouvrage pour la préparation et la conduite des opérations de réalisation du Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris-Nord - 28 novembre 2018**

En référence aux articles 2-1 et 3 de la présente convention, il est indiqué ci-après **la répartition et le montant prévisionnel** de la réalisation des tâches relevant des responsabilités communes :

- La **concertation avec garant** (CNDP) pour le Campus selon un calendrier cohérent avec les autres procédures supra : par Etat-Université
  - **Montant total prévisionnel : 45 K€HT**
- Préparation complète du **dossier de PIG** pour le Campus pour dépôt avant la fin de l'année 2018, puis du **dossier de DUP** pour dépôt avant la fin de l'année 2019 : par Etat-Université
  - Montant prévisionnel pour le dossier de PIG : 25 K€HT
  - Montant prévisionnel pour le dossier de DUP : 100 K€HT
  - **Montant total prévisionnel : 125 K€HT**
- **Nouvelle étude d'impact et études connexes** pour le Campus (dont étude faune-flore devant figurer dans le dossier de DUP), à conclure avant la fin 2019 et préalablement au dépôt de dossier DUP : par APHP
  - **Montant total prévisionnel : 100 K€HT**
- **Etude de mobilité/stationnement** pour le Campus : par Etat-Université
  - **Montant total prévisionnel : 25 K€HT**
- **Etude de la voie ferrée** (prescriptions sur la gestion du chantier, la construction, le fonctionnement du campus) et cadrage technique des hypothèses de liaison Université-Hôpital : par APHP
  - **Montant total prévisionnel : 50 K€HT**
- **Etude d'orientations urbaines** afin de permettre la bonne intégration urbaine du Campus et la mise au point du cahier des intentions urbaines et paysagères pour les deux consultations de MOE : par APHP
  - **Montant total prévisionnel : 80 K€HT**
- **Le pilotage et la coordination** en phase opérationnelle études de MOE : par APHP
  - **Montant total prévisionnel : 60 K€HT**

L'équilibre globalement équitable des engagements des parties indiqué à l'article 4 s'entend en prenant également en compte la dépense déjà exposée par les parties dans la phase antérieure du projet (assistance à la négociation du foncier du parc Valad) et dont le financement a été assuré par la seule partie Etat-Université auprès du prestataire Grand Paris Aménagement pour la somme de : **100 K€HT**

**Pour mémoire, le montant prévisionnel estimé des dépenses à la charge de Etat-Université est de 295 K€HT, et le montant à la charge de l'AP-HP est de 290 K€HT**